

Séance
ordinaire du 4
mars 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^e) JOUR
DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-QUATRE (2024) À COMPTER DE 20 H
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse suppléante préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

24.03.100

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE SUPPLÉANTE
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

24.03.101

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par Giles Lavoie appuyé par Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse suppléante et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 19 février 2024 et de la séance extraordinaire du 28 février 2024.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 361 740.50\$
↳ Comptes préautorisés : 498 600.22\$

ADMINISTRATION

5. Autorisation de demande à la Commission de toponymie du Québec pour la modification du type d'entité de la rue Albert-Landreville.

FINANCES

6. Autorisation de versement de dons.
7. Autorisation de mandat à l'Union des municipalités du Québec – mandataire regroupement d'achats en commun - assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029.
8. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

9. Renouvellement d'adhésion.
10. Adoption du règlement 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000 \$ et une dépense de 5 062 000 \$ pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Octroi de poste –service des finances – technicienne administrative.
12. Autorisation d'affichage interne et externe – poste d'adjointe administrative aux finances.
13. Autorisation d'assistance au congrès de l'ADGMQ.
14. Octroi du statut de personne salariée permanente au poste de technicienne en administration.

TRAVAUX PUBLICS

15. Adoption du règlement 2024-1511 régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.
16. Adjudication d'un contrat de construction pour la réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve.
17. Autorisation d'octroi de mandat pour le contrôle des matériaux – réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve.
18. Autorisation d'octroi de mandat de services professionnels – génie civil – développement résidentiel Pelletier/Lebel.
19. Autorisation d'octroi de contrat pour le recouvrement d'une toiture.

URBANISME

20. Avis de motion d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
21. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2009-1213 sur la construction.
22. Ratification de signature d'une entente de droit de passage.

AFFAIRES NOUVELLES

23. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis.
24. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.
25. Dépôt du projet de règlement 2024-1514 décrétant un emprunt de 950 000 \$ et une dépense de 950 000 \$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

24.03.102

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 ET 19 FÉVRIER 2024 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FÉVRIER À 19H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 19 février et de la séance extraordinaire du 28 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Pierre Labonté appuyé par Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 5 février 2024 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par Robin Guy appuyé par Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 février 2024 à 20h en sa forme et teneur.

Il est proposé par Alain Thibault appuyé par Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mercredi 28 février 2024 à 19h en sa forme et teneur.

24.02.103

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par Gilles Lavoie appuyé par Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 361 740.50\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 498 600.22\$.

ADMINISTRATION

24.03.104

AUTORISATION DE DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR LA MODIFICATION DU TYPE D'ENTITÉ DE LA RUE ALBERT-LANDREVILLE

Il est proposé par Alain Thibault appuyé par Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande à la Commission de toponymie du Québec afin que soit modifié le type d'entité de la rue Albert-Landreville pour avenue Albert-Landreville puisque les voies de circulation Est-Ouest dans la Ville de Mont-Joli sont des avenues et les voies de circulation Nord-Sud sont des rues.

FINANCES

24.02.105

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Robin Guy appuyé par Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Le Clac	Sorties culturelles	120\$
Centre de formation Professionnelle Mont-Joli-Mitis	Gala méritas	100\$
Fondation de la Santé de La Mitis	Spectacle-bénéfice	2 billets

24.03.106

AUTORISATION DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – MANDATAIRE REGROUPEMENT D'ACHATS EN COMMUN - ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Mont-Joli souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jean-Pierre Labonté, appuyé par Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Mont-Joli joigne par les présentes, le regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

AUTORISE le trésorier, monsieur Steve Corneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente intitulée «*ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables*», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la Ville de Mont-Joli accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

24.03.107

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT QUE la compensation tenant lieu de taxes à recevoir du gouvernement fédéral de l'Institut Maurice-Lamontagne en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit déboursier 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denis Dubé appuyé par Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement du montant de 55 248.12\$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice Lamontagne aux dates suivantes : 15 mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre 2024.

24.03.108

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Alain Thibault appuyé par Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement d'une adhésion annuelle plus les taxes si applicables à l'association suivante :

- Ordre des technologues professionnels du Québec 596.91\$

24.03.109

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1510 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 062 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 5 062 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LA RUE MÉNARD ET L'AVENUE VILLENEUVE

Il est proposé par Gilles Lavoie appuyé par Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2024-1510 décrétant un emprunt de 5 062 000 \$ et une dépense de 5 062 000 \$ aux fins du financement des travaux de réfection des infrastructures dans la rue Ménard et l'avenue Villeneuve.

Le règlement d'emprunt no 2024-1510 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 5 062 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Ménard et de l'avenue Villeneuve. Le coût total des travaux est estimé à 5 062 000\$ selon l'estimé préparé par Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre puisqu'il répond aux conditions exigées.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

24.03.110

OCTROI DE POSTE –SERVICE DES FINANCES – TECHNICIENNE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne administrative au service des finances était à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne a été fait comme stipulé dans la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE madame Daisy Roussel a soumis sa candidature;

CONSIDÉRANT que madame Roussel a suffisamment d'expérience au service des finances pour considérer que la période d'essai de 25 jours est complétée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du poste de technicienne en administration au service des finances à madame Roussel , et ce, en date du 26 février 2024.

24.03.111

AUTORISATION D’AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE – POSTE D’ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX FINANCES

CONSIDÉRANT QUE madame Daisy Roussel occupe le poste de technicienne en administration depuis le 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est à pourvoir au service des finances;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Pierre Labonté appuyé par Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste d'adjointe administrative au service des finances à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation municipale.

24.03.112

AUTORISATION D’ASSISTANCE AU CONGRÈS DE L’ADGMQ

Il est proposé par Alain Thibault appuyé par Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à assister au congrès de l'ADGMQ, qui se tiendra du 5 au 7 juin prochain au Mont-Sainte-Anne, et ce, au coût de 880\$. Par la même résolution, le conseil municipal accepte de couvrir les frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

24.03.113

OCTROI DU STATUT DE PERSONNE SALARIÉE PERMANENTE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Il est proposé par Robin Guy appuyé par Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le statut de personne salariée permanente à madame Julie Beaulieu au poste de technicienne en administration, suite à une évaluation favorable à la fin de la période de probation de 120 jours travaillés.

TRAVAUX PUBLICS

24.03.114

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-1511 RÉGISSANT LES COMPTEURS D’EAU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2017-1373

Il est proposé par Gilles Lavoie appuyé par Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2024-1511 régissant les compteurs d'eau et abrogeant le règlement 2017-1373.

Le règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels et résidentiels.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

24.03.115

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE (4) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Action Progex : 5 112 915.26 \$ taxes incluses
- Entreprise JR Morin : 5 346 337.50\$ taxes incluses
- Excavation Bourgoin Dickner : 4 916 640.28\$ taxes incluses
- Excavations Léon Chouinard et Fils : 4 675 908.18\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'ingénierie Ostrada;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'aide financière signée par madame Andrée Laforest, ministre des affaires municipales et de l'habitation a été émise le 21 juin 2023 confirmant que la Ville est admissible à une aide financière provenant du programme **PRIMEAU**;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire un règlement d'emprunt sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Alain Thibault appuyé par Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils pour une somme de 4 675 908.18\$\$ taxes incluses pour la réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

24.03.116

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour le contrôle des matériaux – réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Laboratoires LER inc. 57 573.73\$ taxes incluses
- Englobe Corp. 62 155.49\$ taxes incluses
- Nvira Environnement 214 071.95\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gilles Lavoie appuyé par Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat pour le contrôle des matériaux – réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve à Laboratoires LER Inc. au montant de 57 573.73\$ taxes incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

24.03.117

AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – GÉNIE CIVIL – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PELLETIER/LEBEL

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour un mandat de services professionnels – génie civil – pour le développement résidentiel Pelletier/Lebel;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes spécialisées ont déposé une offre de services et que suite à l'analyse des soumissions par le comité, les résultats sont les suivants :

Rang	Firme	Pointage final	Prix
1	Stantec	1,692	803 870.71\$
2	AtkinsRéalisis	1,441	978 221.10\$
3	Cima +	0,777	1 839 600.00\$
4	Ostrada	1,255	1 091 112.75\$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des travaux publics monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Thibault appuyé par Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat pour services professionnels – génie civil- développement résidentiel Pelletier/Lebel au montant de 803 870.71\$ taxes incluses à la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales.

24.03.118

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LE RECOUVREMENT D'UNE TOITURE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour le recouvrement d'une toiture :

CONSIDÉRANT QUE (4) firmes spécialisées ont déposé une offre de services à savoir :

- Toitures des 2 rives 177 751.35\$ taxes incluses
- Toiture Québec 133 428.49\$ taxes incluses
- Construction René Bouchard 82 610.78\$ taxes incluses.
- Systèmes intérieurs MB Inc. 70 088.76\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Philippe Marin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Pierre Labonté appuyé par Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme pour le recouvrement d'une toiture à Systèmes intérieurs MB Inc. et ce au montant de 70 088.76\$ taxes incluses.

URBANISME

24.03.119

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) .

24.03.120

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1213 SUR LA CONSTRUCTION

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de construction 2009-1213 afin d'autoriser les conteneurs selon certaines conditions pour l'ensemble des usages principaux à l'exception des usages d'habitation.

24.03.121

RATIFICATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'entente signée par messieurs Martin Soucy et Joël Harrisson pour et au nom de la Ville de Mont-Joli pour un droit de passage sur le lot 4 371 163 pour la mise et la sortie de l'eau de la faucardeuse, et ce pour une période de 5 ans.

AFFAIRES NOUVELLES

24.03.122

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 589 903.71\$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2024	529 967.94\$
Le 15 juin 2024	529 967.94\$
Le 15 septembre 2024	529 967.93\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2024 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement
- Cour municipale
- Transport collectif et adapté
- Enfouissement des matières résiduelles
- Incendie — sécurité régionale
- Génie
- Recyclage
- Écocentre
- Informatique

24.03.123

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PELLETIER-LEBEL

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement aux fins de financement.

24.03.124

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-1514 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 950 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 950 000 \$ EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE FUTUR DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PELLETIER-LEBEL

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2024-1514 décrétant un emprunt de 950 000\$ et une dépense de 950 000\$ en honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux pour le futur développement résidentiel Pelletier-Lebel.

Le projet de règlement d'emprunt no 2024-1514 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 950 000\$ en honoraires professionnels. Le coût total des travaux est estimé à 950 000\$ incluant les études géotechniques, les plans et devis et la surveillance des travaux, les imprévus, les taxes nettes et les frais de financement tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Steve Corneau, directeur des finances et trésorier à la Ville de Mont-Joli en date du 4 mars 2024 et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

24.03.125

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

24.03.126

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Annie Blais
Mairesse suppléante

Kathleen Bossé
Greffière